Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 007-200072007-20250205-DE_2025_007-DE

République française

ARDECHE
---

publié sur le site internet de la collectivité le 7 février 2025

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON
Séance du mercredi 5 février 2025

Membres en exercice : 37
Présents : 32

Date de la convocation : 27 janvier 2025

Le mercredi 5 février 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
34
POUR : 32
CONTRE : O
ABSTENTIONS : O
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL
Représentés : Charles VALETTE représenté par Martine IMBERT, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT
Absents : Serge CHARPENAY, Jérôme GROS, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2025_07- Objet : Autorisation fin année budget principal

Le Président rappelle au conseil communautaire que pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu de la date du vote du budget primitif, il conviendrait de l'autoriser à engager les dépenses d'investissements nécessaires sur la base des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule notamment : « Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précèdent ».

Cette décision vaudrait pour la totalité des crédits d'investissement ouvert au budget de l'exercice 2024 suivant le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 007-200072007-20250205-DE_2025_007-DE

Comptes	Opérations	Budget 2024
2158	114 Acquisition matériel	12 022 €
204182	128 Fibre optique	870 400 €
21318	131 Siège social	100 000 €
2318	132 Abbaye Mazan	1 348 891 €
2041412	133 Aides économiques	40 000 €
20422	133 Aides économiques	75 000 €
2188	134 ENS	20 000 €
21318	135 Plateforme Sainte Eulalie	7 500 €
2158	136 Avenir Montagne	68 100 €
202	137 PLUI	500 126 €
2318	139 GEMAPI Allier	20 000 €
21351	140 Caserne Sainte Eulalie	230 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- ***autorise*** *le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2024.*

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 février 2025
Le Président, Jacques GENEST

C.de.C Montagne d'Ardèche 07470 COUCOURON